



## **Déclaration de Kinshasa sur la position commune des Ministres en charge de l'Environnement, des Forêts et du Plan des pays de la COMIFAC-CEEAC sur la préparation des négociations du nouveau régime climat post-Kyoto 2012**

*Nous, Ministres en charge de l'Environnement, des Forêts et du Plan des Etats d'Afrique centrale membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), réunis en session extraordinaire les 14 et 15 septembre 2009 à Kinshasa (République Démocratique du Congo).*

### ***Ayant conscience que :***

- Les forêts du Bassin du Congo assurent des services environnementaux essentiels pour la communauté internationale et l'humanité, notamment la régulation et la stabilisation du climat global.

### ***Considérant que :***

- La communauté internationale a exprimé son intérêt pour le maintien des fonctions écologiques essentielles des écosystèmes forestiers par les décisions prises à Montréal (2005) et à Bali (2007), relayées par la déclaration ministérielle de Poznań (2008) ;
- Les pays de la COMIFAC ont produit cinq soumissions (entre 2006 et 2009) adressées au Secrétariat exécutif de la CCNUCC ;
- Les Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des Etats membres de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ont publié le 11 septembre 2008 la déclaration commune de Bangui ayant même objet que la présente déclaration ;
- Les pays à forte couverture forestière et à faible taux de déforestation ont une spécificité qui doit être reconnue.

### ***Reconnaissant que :***

- La déclaration faite des Ministres africains en charge de l'Environnement à Alger puis à Nairobi le 29 mai 2009 a impulsé une réelle dynamique africaine commune sur la question des changements climatiques ;
- Les pays de la COMIFAC-CEEAC respectent le principe de responsabilités communes mais différenciées.

***Réaffirmons que :***

- L'Afrique est concernée par les cinq piliers du plan d'action de Bali : la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies et les financements ;
- Les pays de la COMIFAC-CEEAC sont déterminés à poursuivre leurs efforts de gestion durable de leurs ressources forestières et de leurs terroirs ruraux, à travers un mode d'aménagement qui assure des services économiques, écologiques et sociaux ;
- Des incitations positives doivent être développées pour des actions d'atténuation entreprises de manière volontaire ;
- Les sources de financement doivent être additionnelles, suffisantes, prévisibles et pérennes ;
- Les pays de la COMIFAC-CEEAC marquent leur intérêt pour un mécanisme de marché, tout en maintenant une phase de transition financée sur un fonds spécifique, alimenté par plusieurs ressources ;
- La séquestration du carbone dans les sols est une composante à traiter spécifiquement dans le cadre du développement d'une agriculture durable en Afrique ;
- Le REDD+ qui prend en compte la déforestation, la dégradation, la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier, est un mécanisme d'atténuation impliquant les pays forestiers d'Afrique ;
- Les pays de la COMIFAC-CEEAC, ayant un fort couvert forestier, doivent être récompensés de leur faible déforestation historique. Il est fondamental que le niveau de référence tienne compte de leur capital forestier, mais plus encore des politiques futures de développement économique et social de la sous-région.

- Les pays de la COMIFAC-CEEAC soutiennent une approche phasée dans la mise en œuvre du REDD+ :
  - préparation et renforcement de capacités ;
  - mise en œuvre des politiques et mesures ;
  - opérationnalisation du ou des mécanismes financiers.

*Appelons :*

- Les pays Parties à incorporer le mécanisme REDD+, dans l'accord à négocier à Copenhague,
- Les pays Parties de l'Annexe 1 à s'engager pour une réduction substantielle de leurs émissions de gaz à effet de serre.

*Soutenons que :*

- Les mécanismes de financement REDD+ devront intégrer la dimension lutte contre la pauvreté à travers la participation au financement des projets de développement en faveur des populations riveraines des zones forestières. Cela favorisera la réduction sensible des menaces qui pèsent sur le couvert forestier.

*Sollicitons :*

- Les pays africains et les partenaires du Bassin du Congo à poursuivre leurs efforts en vue de faire aboutir le mécanisme REDD+ à la négociation de Copenhague ;
- Les Chefs d'Etats de l'espace CEEAC de traduire cette déclaration lors des prochaines réunions internationales sur les changements climatiques.

*Fait à Kinshasa, le 15 septembre 2009.*